



EVALUATION FINALE DU PROJET PREVENTIVE AND RESTORATIVE YOUTH JUSTICE IN MADAGASCAR

RAPPORT FINAL



Mai 2021

CAST
CENTRE D'ANALYSE SOCIALE ET TECHNOLOGIQUE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	ii
LISTE DES TABLEAUX	ii
RESUME EXECUTIF	1
1 INTRODUCTION.....	3
1.1 Contexte d'intervention du projet.....	3
1.2 Brève description du projet.....	5
2 METHODOLOGIE D'EVALUATION.....	7
2.1 Portée et méthodologie	7
2.2 Outils de collecte des données	8
2.2.1 Revue documentaire.....	8
2.2.2 Entretiens.....	8
2.2.3 Discussions en focus group	8
2.3 Limites de la méthodologie.....	8
3 RESULTATS	10
3.1 Atteinte des résultats.....	10
3.1.1 Efficacité	10
3.1.2 Changements observés	17
3.2 Résilience des groupes cibles du projet.....	18
3.2.1 Renforcement des compétences subjectives	18
3.2.2 Employabilité.....	19
3.3 Durabilité des résultats.....	21
3.3.1 Appropriation des résultats par les bénéficiaires	21
3.3.2 Renforcement des capacités	21
3.3.3 Structures relais.....	21
3.3.4 Risques sur la durabilité.....	21
3.4 Facteurs déterminants la réussite du projet	22
3.4.1 Conception du projet.....	22
3.4.2 Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet	26
3.4.3 Gestion du projet.....	28
4 ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS	32
4.1 Enseignements tirés.....	32
4.1.1 Les bonnes pratiques.....	32
4.2 Recommandations	33

LISTE DES ABREVIATIONS

ND	:	Non Déterminé
NEET	:	Not on Education Employment or Training
OI	:	Objectif Intermédiaire
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PE	:	Pairs Educateurs
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PL	:	Peer Leaders
PTA	:	Plan de Travail Annuel
YA	:	Young Advocates
YMCA	:	Young Mens Christian Association
YPS	:	Youth Power Space

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau de réalisation des produits.....	10
Tableau 2 : Niveau d'atteinte des objectifs sur les groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet.....	12
Tableau 3 : Niveau de contribution des produits aux résultats	15
Tableau 4 : Niveau de participation des jeunes femmes au Projet.....	27
Tableau 5 : Niveau de réalisation financière selon les activités du projet.....	29
Tableau 6 : Niveau de réalisation financière selon les activités courantes.....	30

RESUME EXECUTIF

Le projet intitulé « Preventive and Restorative justice for juveniles in the Moramanga and Manjakandriana Districts, Madagascar » est un projet étalé sur 3 ans, financé par le KFUK-KFUM Suède et mis en œuvre par YMCA Madagascar. Il vise à réduire le taux de délinquance chez les jeunes à risque en premier lieu, l'assistance des jeunes ex-détenus et enfin l'amélioration du réseau des entités travaillant dans la justice juvénile. Vu la complexité de l'objectif, le projet s'est attelé dans l'amélioration des conditions de vie des jeunes, tant sur les actions préventives que restauratives. Pour la mise en œuvre de ces actions, la mise en place de réseaux des parties prenantes pour le plaidoyer au niveau des décideurs, au niveau communautaire que national, est un des facteurs de réussite dans l'atteinte des objectifs du projet.

L'évaluation a permis de constater que le niveau d'atteinte des produits du projet est considéré comme très satisfaisant, soit un taux de réalisation de 122% dans l'ensemble. De même, les valeurs cibles concernant les bénéficiaires sont largement dépassées (132,5%). Il est donc important de mentionner que les activités mises en œuvre par le projet ont permis d'atteindre les objectifs et les résultats recherchés par le biais du renforcement des compétences des équipes du projet, les jeunes et les parties prenantes. De plus, la participation des parties prenantes et des partenaires aux réunions de suivi pour la collecte des informations nécessaires relatives à chaque intervention a permis au projet de s'organiser ou de se réorienter par rapport aux stratégies de mise en œuvre. Il en est de même sur l'implication des parties prenantes dans la facilitation, la sensibilisation, l'identification des cibles et la formation. En outre, le projet a notamment pu s'appuyer sur les réseaux de jeunes mis en place par YMCA tout au long de ses interventions durant ces dernières années, ce qui a facilité la mobilisation des jeunes. De ces résultats, le projet est jugé comme **très efficace** et dont l'impact est **important**.

L'analyse de la réalisation financière et des résultats obtenus montrent que le projet est **efficace**. En effet, le management ratio se situe à 8,9% sur l'ensemble de la période de mise en œuvre, ce qui souligne l'optimisation des ressources utilisées, eu égard aux résultats atteints. Si l'on considère que les objectifs et les cibles ont été largement atteints, et souvent dépassés, le Projet a su optimiser l'utilisation des ressources. Il est clair qu'avec une meilleure planification sur les aspects financiers, des résultats encore plus probants auraient pu être atteints.

Les résultats des analyses illustrent également que le projet est **pertinent**. En effet, la délinquance juvénile gagne de plus en plus de terrain à Madagascar. Des vols, des meurtres, des affaires de drogues perpétrés par des jeunes sont devenus fréquents. Le projet « Preventive and Restorative justice for juveniles » ne se limite pas à la protection des droits humains et à la plaidoirie en faveur des jeunes délinquants. L'idée de justice réparatrice se préoccupe de trouver un mode d'intervention qui se recentre, au moins en partie, sur l'acte, en même temps qui cherche à responsabiliser l'auteur de cet acte, et si possible qui puisse le réconcilier avec la société. L'idée de responsabiliser l'auteur d'une infraction tant vis-à-vis de la victime que vis-à-vis de la société prône l'idée d'éducation : faire prendre conscience au mineur que son comportement est fautif et non respectueux des valeurs à la base du contrat social, donc l'amener à modifier sa manière d'agir. Au regard de ces problématiques, les bénéficiaires rencontrés dans le cadre des discussions de groupe ont à l'unanimité apporté **une appréciation positive** par rapport aux interventions de YMCA Madagascar.

Concernant la durabilité, l'appropriation par les bénéficiaires est évidente étant donné qu'ils sont les propres acteurs des activités déployées. Les compétences acquises à travers ces formations sont généralement mises à profit par les jeunes dans leur vie quotidienne. Il est à constater par ailleurs que la plupart des bénéficiaires adhèrent progressivement à la vision de YMCA, qui leur incite à s'entraider et à acquérir une conscience de groupe,

ce qui se traduit entre autres à leur volonté d'influer davantage sur les décisions locales qui les concernent. Sur le plan institutionnel, les actions de plaidoyer ont permis de sensibiliser les autorités sur la nécessité de mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes dans les cadres locaux de développement. Les analyses montrent que la durabilité est risquée d'être compromise compte tenu de la durée de mise en œuvre très réduite par rapport au thème traité qui est très stratégique. Il est donc important de mener une réflexion globale sur l'orientation professionnelle des jeunes et de mettre en place une stratégie concertée, avec l'implication des autorités locales, pour ne pas annihiler les effets positifs du projet.

Par rapport à la résilience des jeunes, l'analyse de la résilience des groupes cibles montre ici que les jeunes ont une capacité élevée de résilience, avec une capacité d'écoute plus élevée pour une réorientation des façons de vivre. En effet, les formations dispensées par le projet ont permis aux jeunes d'avoir pu renforcer leurs capacités d'analyse leur permettant d'identifier plus facilement les sources des problèmes auxquels ils sont confrontés. De plus, les formations ont permis de mieux s'exprimer et d'être moins introvertis, ce qui est un facteur important pour une plus grande implication dans la vie sociale et économique. Concernant l'employabilité, 95% des jeunes ont déclaré que leurs connaissances se sont améliorées grâce à la formation technique et 75% des jeunes ont perçu des opportunités de développement des compétences. Par ailleurs, le projet a permis aux jeunes de lancer une activité génératrice de revenu, en particulier l'élevage, avec comme fonds d'investissement les fonds propres épargnés. Par contre, ces résultats ne peuvent être durables tant que l'environnement socioéconomique de la famille voire de la nation reste précaire, les conduisant vers une pratique précurseur de délinquance.

En définitive, la performance remarquable du projet tient à la considération systémique de la problématique des jeunes, et de la stratégie qui en a découlé. Le projet a également misé sur des interventions à tous les niveaux, de l'échelle nationale à l'échelle locale, ainsi qu'à une forte mobilisation de tous les acteurs. La performance du projet met en relief l'avantage comparatif acquis par YMCA Madagascar en termes d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies qui s'adressent spécifiquement aux jeunes.

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte d'intervention du projet

La présente section présente une brève description du contexte sociodémographique, politique, économique et institutionnel qui peut présenter un intérêt dans la compréhension des résultats de l'évaluation. Madagascar est classé 5e pays le plus pauvre du monde, avec un PIB de 392,6 USD par habitant en 2015. Plus de 60% de la population est jeune, et plus de 14 millions de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Cette situation prévaut surtout dans les zones rurales et suburbaines où les jeunes souffrent d'un manque d'éducation de qualité et sont exposés à un niveau élevé de chômage et de sous-emploi. 83,8 % des jeunes occupent un emploi vulnérable, sont en situation de NEET ou sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Vivant dans une extrême pauvreté (Ar 40,000 / mois ou environ 12.63 USD), ces jeunes se retrouvent marginalisés et exclus de la société. Ces situations difficiles et complexes les exposent à un risque élevé de conflit avec la loi, car dans leur recherche constante de revenus viables, les jeunes risquent de s'engager dans des activités dangereuses. D'autant plus que le pays ne dispose pas encore d'un système de justice juvénile efficace et que très peu d'organisations travaillent sur le sujet. Il y a, par exemple, des centaines de mineurs détenus dans plusieurs prisons du pays, où les droits humains fondamentaux ne sont pas encore respectés ; les procédures judiciaires sensibles aux droits des jeunes et des enfants n'existent toujours pas ; malgré le fait que l'État malgache ait signé les différentes conventions internationales sur les droits de l'homme, les droits des jeunes et la justice juvénile. Ainsi, le projet vise à contribuer à une justice préventive et restauratrice pour les mineurs dans les districts de Moramanga et Manjakandriana, Madagascar. Les lieux, où se trouvent les deux prisons, sont situés dans les banlieues et les zones rurales, avec une majorité de jeunes parmi lesquels un grand nombre sont en situation vulnérable et exposés à un risque élevé d'être en conflit avec la loi. Dans le cadre des activités du projet, les jeunes marginalisés et à risque d'être en conflit avec la loi sont responsabilisés et sont devenus des défenseurs d'une meilleure inclusion sociale et d'un système de justice juvénile plus efficace à Madagascar.

Contexte sur les actions préventives

L'ampleur du chômage des jeunes : Alors que 37% de la population à l'échelle nationale a moins de 25 ans, les jeunes en âge de travailler peinent à trouver un emploi. Cette situation conduit à l'absence d'opportunités d'emploi adéquate à Madagascar où le sous-emploi prédomine dans le secteur agricole, qui représente 75% de la population active. Le déséquilibre du marché du travail a été aggravé par la crise sociopolitique qui, depuis 2009, a conduit à une destruction proche des emplois formels.

Pour étoffer ce qui a déjà été dit ci-dessus, nous avons quelques faits et chiffres sur les réalités vécues par les jeunes à Madagascar. Le niveau de scolarisation des jeunes est assez faible : 3% ont atteint le niveau le plus élevé, 40,1% ont terminé l'école secondaire, 40,5% ont terminé l'école primaire et 16,5% n'ont jamais terminé l'école. La non-scolarisation des jeunes malgaches s'explique principalement par la pauvreté. 69,4% des jeunes malgaches exercent un travail non régulier. Les jeunes femmes souffrent particulièrement de cette irrégularité du travail. L'inadéquation formation/emploi touche 6 sur 10 : 12% se sentent surqualifiés et 48,4% connaissent des lacunes dans leurs connaissances ou leurs capacités. 07 jeunes sur 10 issus de ménages pauvres, 17% des filles de 15 à 24 ans ont eu leur première relation sexuelle à l'âge de 15 ans, 163 femmes enceintes sur 1000 sont des adolescentes. Par ailleurs la crise sanitaire actuelle risque d'aggraver la situation de ces jeunes.

Au cours du processus d'étude de base, nous avons remarqué qu'un certain nombre d'informations ne sont pas disponibles. C'est parce qu'il n'y a pas d'entité assignée à la collecte des données et aussi parce que cela ne relève pas de la responsabilité de l'entité existante. Par exemple, les informations sur les ex-délinquants et leur statut de devenir.

Pour ceux qui risquent de commettre des infractions, les YMCA ont déjà mis en place un espace de pouvoir pour les jeunes afin de leur donner l'opportunité de faire partie d'un processus de modélisation. Comme indiqué dans le rapport d'activité du YPS, 40% des bénéficiaires de la formation ont été mis en contact avec de nouvelles opportunités.

Contexte sur les actions restauratives

En termes de cadrage juridique, il est important d'avoir un bref aperçu du cadre légal qui régit le problème de la délinquance tant au niveau national qu'au niveau international.

Le standard minimum des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs vise à promouvoir autant que possible la protection sociale des jeunes, à éviter l'intervention du système judiciaire et les dommages souvent causés par cette "intervention". Si le système de justice des mineurs est incontournable, il doit prendre en considération le bien-être du mineur. Ce jus devrait s'assurer que la réaction à l'égard des jeunes délinquants est toujours proportionnelle aux délinquants et aux délits, en tenant compte de la gravité de l'acte et de la circonstance personnelle.

Les directives des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile à Riyad : Aux fins de ces directives, les jeunes peuvent acquérir une mentalité non délinquante. Pour cela, il faut une orientation centrée sur les jeunes. Ils doivent avoir un rôle important en tant qu'acteurs de la société. Les jeunes doivent avoir un rôle important en tant que partenaires de la société et ne pas être considérés comme de simples objets de socialisation ou de mesures de contrôle. Ces directives soulignent la nécessité et l'importance d'adopter de nouvelles politiques de prévention de la délinquance et d'étudier et de développer systématiquement des mesures qui évitent de criminaliser et de pénaliser les comportements qui ne portent pas gravement atteinte à l'évolution de la personne et ne nuisent pas à autrui. Elles prévoient également la mise en place de services et de programmes de prévention de la délinquance des enfants et des jeunes.

Au niveau national La Constitution prévoit la prise des mesures nécessaires par la législation et les institutions sociales, ainsi que par les systèmes d'éducation publics et privés, pour assurer le libre développement de l'enfant.

Nous avons l'ordonnance 62-038 du 19/09/62 relative à la protection de l'enfant, qui fixe les règles de procédure applicables devant le juge des enfants et le juge d'instruction. Elle organise également la composition, la compétence, la procédure et le jugement devant le tribunal pour enfants. Cette même ordonnance fixe la majorité pénale à dix-huit ans. Selon les dispositions de cette ordonnance, l'âge du mineur est apprécié lorsqu'il a commis l'infraction.

Contexte sur le réseautage et plaidoyer

Avant la mise en œuvre du projet, il n'y avait pas de réseau travaillant sur la justice pour les jeunes et personne ne faisait du plaidoyer et ne parlait de la justice pour les jeunes, en particulier pour les jeunes en conflit avec la loi, le suivi des jeunes libérés après la prison dans ces domaines.

1.2 Brève description du projet

Intitulé du projet : “Preventive and Restorative justice for juveniles in the Moramanga and Manjakandriana Districts, Madagascar”

Durée du projet : Janvier 2018 – Décembre 2020 (avec 3 mois de période d’extension)

Bénéficiaire du contrat de subvention : KFUK-KFUM Suède

Agence et partenaire(s) de mise en œuvre : Young Mens Christian Association (YMCA) de Madagascar

Pays ou région(s) cible(s) : Analamanga & Alaotra Mangoro Madagascar

Budget : 1.400.000 SEK

Objectif global du projet : 4000 jeunes femmes et jeunes hommes à risque des districts de Manjakandriana et Moramanga ont évité la délinquance, ont des occupations saines et productives, et se sont engagés à plaider pour une meilleure inclusion sociale et un système de justice juvénile plus efficace.

Objectifs spécifiques du projet

1. Les jeunes femmes / hommes qui courent un risque élevé d’être en conflit avec la loi (en situation de NEET, souffrant d’exclusion sociale, exposés à des activités dangereuses) acquièrent des compétences subjectives, des aptitudes techniques, des actifs, des réseaux et des opportunités par le biais des approches « Youth Power Space » pour obtenir un emploi, un travail indépendant ou créer des entreprises.
2. Les jeunes femmes/jeunes hommes marginalisés et à risque sont dotés de compétences civiques et d’un soutien institutionnel pour sensibiliser aux droits des jeunes, pour faire campagne en faveur de communautés justes et inclusives et pour plaider en faveur d’un système de gouvernance et de justice participatif efficace.
3. L’YMCA et d’autres OSC ont renforcé leurs capacités et construit un réseau de la société civile plus fort et plus influent pour plaider en faveur des politiques et de pratiques plus efficaces en matière de justice juvénile à Madagascar.

Résultats attendus du projet

1. Les jeunes femmes / hommes à risque d’être en conflit avec la loi ont amélioré leur employabilité et ont créé des sources de revenus viables (emploi, travail indépendant, entrepreneuriat).
2. Les jeunes femmes / hommes à risque ont acquis la conscience, les capacités et les espaces nécessaires pour exercer leurs droits au sein des communautés, participer à l’action de développement des communautés et aux instances décisionnelles, et plaider pour un système de justice juvénile de prévention et d’insertion plus efficace.
3. YMCA et d’autres sociétés civiles ont construit un fort mouvement pour la justice juvénile en tant que groupe au sein du Mouvement ROHY (* Le Mouvement ROHY est l’un des plus grands mouvements de la société civile à Madagascar).

Groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet

Les bénéficiaires directes et/ou indirectes du projet :

1. 500 jeunes à risque d'être en conflit avec la loi (NEET) formés en compétence de vie – entrepreneuriat et formation professionnelle
2. 2500 jeunes à risque d'être en conflit avec la loi fréquentant les YPS
3. 50 Pairs Educateurs
4. 50 Peer Leaders
5. 10 Clubs Youth Justice
6. 2 « Solidarity Group »
7. 20 ex-prisonniers
8. 20 Organisation des sociétés civiles

Activités principales du projet

1. Mettre en place et équiper des « Youth Power Space » dans les zones du projet.
2. Formation de 500 jeunes (250 jeunes femmes) aux compétences subjectives (développement d'attributs personnels clés et de compétences de vie) afin d'améliorer leur employabilité.
3. Formation technique/professionnelle structurée pour 100 jeunes marginalisés (50 jeunes gens).
4. Soutien à 100 jeunes (50 jeunes gens) pour la création d'un emploi indépendant ou d'une activité entrepreneuriale (pas incluse dans le budget)
5. Mettre en place 10 clubs formés par des jeunes marginalisés et à risque
6. Former 50 pairs éducateurs, 50 peer leaders et 20 jeunes agents plaidoyer aux compétences civiques et toucher 2 500 autres jeunes à risque.
7. Soutenir les activités des clubs pour sensibiliser les jeunes et les communautés.
8. Créer des groupes de solidarité pour aider 20 jeunes délinquants à obtenir une assistance juridique et un procès équitable.
9. Soutenir la campagne de plaidoyer pour l'inclusion et la réintégration des jeunes à risque et des jeunes libérés au sein des communautés :
10. Soutenir 20 jeunes libérés pour qu'ils reprennent leur projet de vie et s'engagent dans les clubs et les groupes de solidarité :
11. Mettre en place un réseau d'OSC travaillant sur les questions de justice pour les jeunes.
12. Mener des recherches dirigées par des jeunes sur les questions de justice pour les jeunes liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
13. Organiser une plateforme d'apprentissage par les pairs pour les OSC et les communautés sur le système et les pratiques de la justice pour mineurs.

2 METHODOLOGIE D'EVALUATION

2.1 Portée et méthodologie

Il s'agit d'une évaluation finale au terme de la période de mise en œuvre du Projet, soit la période de Janvier 2018 – Décembre 2020 à laquelle s'ajoutent 3 mois de période d'extension. L'évaluation examine le niveau d'atteinte des résultats, les facteurs de réussite, les changements éventuels déjà palpables depuis la mise en œuvre du projet, et plus spécifiquement la résilience des groupes cibles, la durabilité des résultats, et formule des recommandations pour renforcer les acquis du projet et dans la perspective d'une réplique, d'une mise à l'échelle ou de la mise en œuvre de projets similaires dans le futur. Comme toute évaluation, l'on tient en considération les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. L'examen touche l'objectif global du projet, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, ainsi que les activités prévues être mises en œuvre durant la période d'évaluation concernée. L'analyse des différents critères de performance du projet se fait à la lumière des indicateurs, mais également des faits, des appréciations et des opinions des parties prenantes, y compris les bénéficiaires.

La démarche adoptée pour l'évaluation repose sur une approche participative, dans la mesure où les bénéficiaires et l'ensemble des parties prenantes (personnel du projet, autorités, partenaires, services de santé, etc.) ont été activement impliqués dans l'appréciation du projet, et de manière plus générale, invités à exprimer leurs visions sur les thématiques traitées par le projet. L'intégration des bénéficiaires et de toutes les parties prenantes au processus d'évaluation constitue un facteur déterminant pour la légitimité et la validité des résultats de l'évaluation. Le processus de consultation est itératif, avec des vérifications et recoupements fréquents auprès des informateurs clés pour aboutir à des appréciations objectivées.

Afin de disposer du maximum d'informations et de s'assurer de leur qualité et de leur fiabilité, plusieurs outils et méthodes de collecte de données ont été utilisés, la triangulation étant le principe qui sous-tend la méthodologie. Il s'agit de : (a) la revue documentaire, (b) les entretiens auprès des parties prenantes et des informateurs identifiés, (c) les discussions en focus group et (d) les études de cas. La collecte d'informations a été menée au moyen d'outils sous forme de guides d'entretien, de fiches de lecture et de listes de contrôle. Les outils ont été conçus pour collecter des informations structurées autour de critères d'évaluation tels que définis dans les Termes de Référence.

L'ensemble des informations est transcrit et analysé dans une matrice d'évaluation, et chaque critère d'évaluation analysé est noté au travers d'une grille de notation. La finalité est d'identifier sur des bases factuelles « ce qui marche » et « ce qui marche moins » dans le projet, afin de formuler des recommandations pertinentes, concrètes et réalistes pour le temps restant de mise en œuvre.

La méthodologie a été échelonnée sur trois phases :

- Préparation et de conception
- Collecte des données
- Analyse et rédaction

2.2 Outils de collecte des données

La collecte des données a été menée au niveau central et au niveau des localités des zones d'intervention du projet. Pour le District de Moramanga, la collecte des données a été menée de manière virtuelle, compte tenu des restrictions liées à la situation sanitaire.

2.2.1 Revue documentaire

La revue des sources secondaires a porté sur le contexte socio-économique des jeunes, sur le projet et sur les zones d'intervention. Cette documentation a contribué à approfondir l'aspect quantitatif et à identifier les éléments qualitatifs à évaluer.

Les principales sources secondaires exploitées se catégorisent comme suit :

- Documents-cadres nationaux
- Documents sectoriels
- Documents du projet : PTA, rapports mensuels, rapports trimestriels, rapports annuels, rapports financiers, rapports d'activité

2.2.2 Entretiens

Les informations d'ordre qualitatif ont été principalement recueillies à travers des entretiens individuels. Les entretiens sont semi-structurés et s'opèrent sur la base de points de repère pour la discussion. Du point de vue de l'évaluation, les entretiens semi-structurés sont importants pour parvenir à une compréhension approfondie des questions qualitatives en particulier. La parole étant libre (bien que guidée par une série de questions) ces entretiens sont utiles pour évaluer, par exemple, les répercussions qui n'avaient pas été prévues (positives ou négatives), les opinions concernant la pertinence et la qualité des réalisations.

Les entretiens ont été menés auprès de plusieurs catégories d'interlocuteurs :

- Le personnel de YMCA Madagascar, au niveau central
- Le personnel du projet au niveau local
- Les autorités administratives
- Les services techniques de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
- L'administration pénitentiaire
- Les partenaires du projet : formateurs, avocats, OSC, etc.

2.2.3 Discussions en focus group

La perception du projet et les changements apportés au niveau communautaire ont été abordés à travers des discussions de groupe. Les groupes de discussions ont été limités à 4 participants, compte tenu des mesures sanitaires. Deux groupes ont été constitués : les jeunes « à risques » et les anciens détenus.

2.3 Limites de la méthodologie

L'évaluation a été menée dans le contexte de la crise sanitaire et des mesures restrictives qui y sont liées. Ainsi, la méthodologie connaît plusieurs limites qui sont à prendre en compte dans l'interprétation des résultats de l'évaluation.

Les restrictions de déplacement à la suite de l'état d'urgence sanitaire ont fortement limité les possibilités de consultation des parties prenantes. Ainsi, les mesures en vigueur limitent les consultations de groupe à quelques individus. Ainsi, l'évaluation ne prétend être ni représentative ni exhaustive, mais souligne surtout les tendances qui se dégagent des réunions et consultations organisées. Par ailleurs, la fermeture de la région Analamanga n'a pas permis à l'équipe d'évaluation de se déplacer à Moramanga, qui est un des districts d'intervention du projet. Ainsi, les consultations ont été menées de manière virtuelle pour les parties prenantes qui résident à Moramanga, avec toutes les contraintes éventuelles que cela peut impliquer.

3 RESULTATS

3.1 Atteinte des résultats

3.1.1 Efficacité

Le critère d'efficacité analyse la manière dont les « outputs » ou produits ont été transformés en « outcomes » ou résultats. La question fondamentale pour mesurer l'efficacité est : « Est-ce que le Projet a fait ce qu'il a prévu de faire ». Pour ce faire, les points suivants sont examinés :

- Le niveau de réalisation des produits
- La contribution des produits aux résultats

3.1.1.1 Niveau de réalisation des produits

Le niveau de réalisation des outputs est illustré par le tableau suivant, sur la base des rapports annuels du Projet. Il reprend les appréciations portées par les évaluateurs, conduisant à une évaluation générale de l'efficacité du Projet à 122%, qui peut être considéré comme **très satisfaisant**. A part les indicateurs concernant la « Formation technique / Professionnelle structurée pour les jeunes marginalisés », « Soutien aux jeunes pour la création d'un emploi indépendant ou d'une activité entrepreneuriale » et « Formation de jeunes agents plaidoyer aux compétences civiques », l'on note que toutes les cibles des outputs et activités correspondants aux différents volets ont été atteintes, voire dépassés. En effet face aux problèmes liés au manque de politique relative à la promotion des jeunes et les séquelles de la crise politique, aggravée par la crise sanitaire liée au COVID-19, touchant particulièrement le secteur économique entraînent l'augmentation du taux de chômage chez les jeunes et le taux de délinquance, en premier lieu. Ensuite, la marginalisation et la difficulté des jeunes ex-détenus à s'intégrer dans la communauté, donc d'avoir une vie décente, conduisent généralement à la récidivité des infractions. A cet effet, la mise en œuvre du projet a permis de constater les besoins grandissants d'évolution au niveau des jeunes pour faire face à d'éventuels problèmes dans l'avenir. Ces conditions ont permis largement à l'atteinte des objectifs du Projet.

Tableau 1 : Niveau de réalisation des produits

	Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Proportion des réalisations
Objectif intermédiaire 1	Actions préventives : Les jeunes femmes et hommes à haut risque d'être en conflit avec la loi (en situation de NEET, souffrant d'exclusion sociale, exposés à des activités dangereuses) développent des compétences subjectives, des aptitudes techniques, des actifs, des réseaux et des opportunités à travers les espaces de pouvoir des jeunes pour obtenir un emploi, un travail indépendant ou créer des entreprises.			
A.1.1.1	Mise en place d'« Youth Power Space » dans les zones du projet.	ND	4	
A1.1.2	Formation de jeunes aux compétences subjectives (développement d'attributs personnels clés et de compétences de vie) afin d'améliorer leur employabilité.			
	• Ensemble	500	692	138,4%
	• Jeunes femmes	250	325	130,0%

	Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Proportion des réalisations
A.1.1.3	Formation technique/Professionnelle structurée pour les jeunes marginalisés.			
	• Ensemble	100	96	96,0%
	• Jeunes femmes	50	61	122,0%
A1.1.4	Soutien aux jeunes pour la création d'un emploi indépendant ou d'une activité entrepreneuriale (pas incluse dans le budget)			
	• Ensemble	100	67	67,0%
	• Jeunes femmes	50	27	54,0%
Objectif intermédiaire 2	<u>Actions réparatrices</u> : Les jeunes femmes et les jeunes hommes marginalisés et à risque sont dotés de compétences civiques et d'un soutien institutionnel pour sensibiliser aux droits des jeunes, pour faire campagne en faveur de communautés justes et inclusives et pour plaider en faveur d'un système de gouvernance et de justice participatif efficace.			
A.2.1.1	Mise en place de clubs formés par des jeunes marginalisés et à risque	10	22	220,0%
A.2.1.2	Formation de Pairs éducateurs, de Peer leaders et de jeunes agents plaidoyer aux compétences civiques et toucher d'autres jeunes à risque.			
	• Pairs éducateurs	50	79	158,0%
	• Peer Leaders	50	57	114,0%
	• Agents plaidoyer	20	18	90,0%
	• Autres jeunes à risque	2 500	2 897	115,9%
A.2.1.3	Soutien aux activités des clubs pour sensibiliser les jeunes et les communautés.	ND	ND	
A.2.1.4	Création de groupes de solidarité pour aider 20 jeunes délinquants à obtenir une assistance juridique et un procès équitable.	ND	2	
A.2.1.5	Soutien à la campagne de plaidoyer pour l'inclusion et la réintégration des jeunes à risque et des jeunes libérés au sein des communautés	ND	10	
A.2.1.6	Soutien aux jeunes libérés pour qu'ils reprennent leur projet de vie et s'engagent dans les clubs et les groupes de solidarité	20	17	85,0%
Objectif intermédiaire 3	<u>Réseautage et plaidoyer</u> : L'YMCA et d'autres OSC ont renforcé leurs capacités et construit un réseau de la société civile plus fort et plus influent pour plaider en faveur de politiques et de pratiques plus efficaces en matière de justice pour mineurs à Madagascar.			
A.3.1.1	Mise en place d'un réseau d'OSC travaillant sur les questions de justice pour les jeunes.	1	2	200,0%

	Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Proportion des réalisations
A.3.1.2	Réalisation de recherches dirigées par des jeunes sur les questions de justice pour les jeunes liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.	ND	1	
A.3.1.3	Organisation d'une plateforme d'apprentissage par les pairs pour les OSC et les communautés sur le système et les pratiques de la justice pour mineurs.	ND	4	

Les activités du projet ont permis d'atteindre à 132,5% les objectifs sur les groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet. Les résultats pour les ex-prisonniers et les organisations des sociétés civiles impliquées ne sont pas atteints, soit à 85% et 80% respectivement. Les difficultés du projet dans l'atteinte de ces deux résultats sont :

- Les ex-détenus ne résident pas généralement dans la zone d'intervention du projet, dont certains proviennent d'autres localités comme le district d'Anosibe An'ala, la commune d'Andasibe...
- Au niveau des OSC, l'appui direct sur le thème de justice pour les jeunes n'est pas encore traité jusqu'à aujourd'hui. Leurs activités concernant les jeunes se concentrent généralement sur l'appui à la diversification des distractions et l'enseignement.

Tableau 2 : Niveau d'atteinte des objectifs sur les groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet

Groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet	Objectifs	Réalisations	Proportion des réalisations
Jeunes à risque d'être en conflit avec la loi (NEET) formés en compétence de vie – entrepreneuriat et formation professionnelle	500	692	138,4%
Jeunes à risque d'être en conflit avec la loi fréquentant les YPS	2500	4112	164,5%
Pairs Educateurs	50	79	158,0%
Peer Leaders	50	57	114,0%
Agents plaidoyer	20	18	90,0%
Clubs Youth Justice	10	22	220,0%
Solidarity Group	4	4	100,0%
Ex-prisonniers	20	17	85,0%
Organisation des sociétés civiles	20	16	80,0%

Sur les actions préventives

Le projet a bénéficié des infrastructures destinées pour les YPS, mises en place par YMCA en 2017. Actuellement, 04 YPS ont été mis en place et équipés, situés à Moramanga, à Manjakandriana, à Carion et à Ankerana. Dans

l'ensemble, 4 112 jeunes ont fréquenté ces infrastructures, que ce soit des bénéficiaires directs ou indirects, si l'objectif fixé est de 2 500 jeunes. A travers la mise en place des YPS, les activités exercées par les jeunes dans ces YPS varient selon leurs besoins, comme les chants et danses, lecture, les séances de projection des films documentaires, l'apprentissage des langues (français et anglais), les formations en informatiques, les formations en art culinaire, et le sport. Ces activités a permis aux jeunes de réveiller et à mieux connaître leurs talents, leurs qualités et potentialités. De plus, le YPS favorise des rencontres entre les jeunes permettant en premier un lieu d'échange et de partage des vécus de chacun. Ensuite, la fréquentation de ces espaces constitue un moment de détente et de défoulement. Mais d'autre part, un milieu où ils se développent : vision, passion, objectifs. Ils savent qu'ils ont des potentialités et peuvent réaliser des choses.

Concernant la mise à disposition de formations pour les jeunes afin d'améliorer leur employabilité, le projet s'est montré très efficace en matière de mobilisation et de renforcement de capacités. En effet, le résultat a été dépassé de 38% dans l'ensemble. La proportion des jeunes femmes ayant participé à la formation est de 47%, soit un résultat satisfaisant. Les formations ont été accès sur la formation en « masculinity transformative », le développement personnel, en compétence civique et en S2C.

Pour la formation Technique et Professionnelle, l'objectif est atteint à 96% dans l'ensemble. Les jeunes filles sont les plus concernées, soit les 64% des participants. Dans ce cadre de formation destinée à l'amélioration de la condition de vie des jeunes marginalisés. Elle s'est focalisée sur les formations en agriculture et élevage, esprit entrepreneurial et en gestion et comptabilité. Il important de mentionner que la pratique de l'agriculture pour les jeunes est en situation précaire, compte tenu de la non-possession de bien foncier et de capital financier permettant de s'exercer pleinement les acquis durant les formations.

Sur les actions réparatrices

L'objectif sur la mise en place de clubs formés par des jeunes marginalisés et à risque a été largement dépassé (220%). Cet écart s'explique en premier lieu par les effets directs de la mise en place des YPS et des sensibilisations réalisées par les PE et PL. Ces clubs comptent actuellement 825 membres, dont les 69% des jeunes femmes. Cette proportion élevée des jeunes femmes et la suite logique du taux de chômage plus élevé chez eux en comparaison à ceux des jeunes hommes.

Pour la formation de pairs éducateurs, de Peer leaders et de jeunes agents plaidoyer aux compétences civiques, l'objectif est en général atteint, à part les jeunes agents plaidoyer. Les PE ont pour rôles de se focaliser sur les approches d'éducation individuelles et communautaires auprès de leurs pairs (A risque – prisonniers - ex-détenus). Ils sont formés sur les approches paires éducation – système judiciaire – life skills. Pour les PL, ils ont pour rôles de se focaliser sur les aspects d'engagements civiques et actions sociales directes. Ils sont formés sur S2C's *Franchising*. Enfin les YA, ils se focalisent sur les campagnes plaidoyer auprès de la communauté, des agents de l'État et des autres parties prenantes du projet. Ils sont formés sur les techniques et campagnes plaidoyers. Pour la réalisation du projet, ces jeunes ont été formés en suivant le processus S2C. Ce processus a permis aux jeunes de connaître leurs droits et d'avoir un minimum de connaissance sur le système judiciaire. A part cela, ils ont pu également valoriser et adopter les vertus civiques ; les compétences de sensibilisation et la mise en œuvre des activités sociales répondant aux problèmes de la justice des jeunes. Après cela, des actions directes au niveau des prisons ont été facilitées et animées par ces jeunes identifiés. Actuellement, 2 897 jeunes sont touchés par les activités des PL, PE et YA.

Pour la création de groupes de solidarité pour aider les jeunes délinquants à obtenir une assistance juridique et un procès équitable, 2 groupes ont été installés. Elles sont constituées des institutions étatiques locales, des représentants des autorités locales, des OSC, de l'équipe du projet. Leur rôle est de favoriser la sélection des détenus pouvant être appuyés dans le cadre du projet, et des jeunes aptes à suivre des formations dispensées par le projet et qui sont considérées comme marginalisés ou à risques.

Le soutien à la campagne de plaidoyer pour l'inclusion et la réintégration des jeunes à risque et des ex-détenus au sein des communautés consiste ici à l'appui à ces jeunes dans l'acceptation de la famille et de la communauté de leurs situations d'ex-détenus, mais ayant pris connaissance de leurs méfaits. Ensuite, ces campagnes de plaidoyer constituent d'opportunité pour les jeunes ex-détenus de réintégrer dans le but d'avoir accès à des activités génératrices de revenu permanents. L'activité s'est réalisée avec la participation des autorités locales, OSC, Etat et l'équipe du projet.

Concernant le soutien aux jeunes libérés pour qu'ils reprennent leur projet de vie et s'engagent dans les clubs et les groupes de solidarité, une activité très importante dans le domaine de réinsertion des jeunes dans la communauté. Il s'agit ici de faciliter de l'accès à une justice équitable. La sélection des détenus pouvant bénéficier l'activité se voit la participation des autorités locales, OSC, État et de l'équipe du projet. La réalisation de l'activité a impliqué l'embauche d'avocat. A part cette activité, le projet a fourni des appuis nécessaires pour l'ex-détenu afin de créer un environnement favorable à la réinsertion sociale. Ce sont les supports post- formations. Les jeunes sont appuyés à la réalisation de leur projet en les octroyant des matériels de démarrage, mais surtout en les octroyant des accès au financement en créant un système de partenariat avec les IMF et des accès au marché en facilitant à leur participation dans des événements économiques. Ils bénéficient d'appui et d'accompagnement individualisé adapté à leur potentialité et opportunité actuelle. Actuellement, 17 jeunes ex-détenus ont bénéficié de cette ligne d'activité, dont 12 sont soutenus directement par la dotation de matériels nécessaires pour répondre à leurs besoins quotidiens et 05 se sont engagés dans la vie de club.

Sur le réseautage et le plaidoyer

Le projet a prévu de :

- Mettre en place un réseau d'OSC travaillant sur les questions de justice pour les jeunes
- Réaliser des recherches dirigées par des jeunes sur les questions de justice pour les jeunes liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- Organiser d'une plateforme d'apprentissage par les pairs pour les OSC et les communautés sur le système et les pratiques de la justice pour mineurs.

La mise en œuvre du Programme de justice pour mineurs II à Madagascar a été marquée par un accent stratégique particulier sur l'engagement des parties prenantes et l'influence des partenaires pour rechercher plus d'expertise et de facilitation. Il faut noter que chaque OSC a leurs activités respectives relatives aux appuis aux jeunes. Ces activités s'axent généralement sur l'éducation, la distraction. Le projet s'intègre selon les activités exercées par les OSC. Ainsi, 02 réseaux d'OSC sont mis en place, dont 01 à Mankanadirana et 01 à Moramanga.

Une recherche a été effectuée durant la réalisation du projet. Elle se porte sur l'analyse de la corrélation et l'interdépendance de la pauvreté et l'exclusion sociale sur la délinquance et les questions justices pour les jeunes. Les résultats ont montré que l'hypothèse établie avant la recherche est cohérente avec la réalité sur terrain.

Durant la mise en œuvre du projet, il a organisé 04 conférences sur la mise en place d'une plateforme d'apprentissage par les pairs pour les OSC et les communautés sur le système et les pratiques de la justice pour mineurs. Elles ont pu regrouper entre autres des jeunes, des responsables des OSC, des leaders religieux, des leaders communautaires, des représentants de l'administration pénitentiaire et des forces de l'ordre. Ces ateliers ont été considérés comme des opportunités pour chaque participant de partager leur expérience sur la justice pour les mineurs.

3.1.1.2 Contribution des produits aux résultats

Au stade actuel de la mise en œuvre du Projet, il est relativement difficile de percevoir des changements évidents. En outre, les données disponibles permettant d'analyser les progrès en termes de résultats sont insuffisantes. Le niveau de réalisation des outcomes est illustré par le tableau suivant.

Tableau 3 : Niveau de contribution des produits aux résultats

	Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Proportion des réalisations
Objectif global	4 000 jeunes marginalisés et à risque d'être en conflit avec la loi sont responsabilisés et deviennent des défenseurs d'une meilleure inclusion sociale et d'un système de justice pour mineurs plus efficaces à Madagascar.	4 000	4 112	102,8%
Objectif intermédiaire 1	<u>Actions préventives</u> : Les jeunes femmes et hommes à haut risque d'être en conflit avec la loi (en situation de NEET, souffrant d'exclusion sociale, exposés à des activités dangereuses) développent des compétences subjectives, des aptitudes techniques, des actifs, des réseaux et des opportunités à travers les espaces de pouvoir des jeunes pour obtenir un emploi, un travail indépendant ou créer des entreprises.			
OI.1.1	Réduction de la délinquance des jeunes à la fin du projet.	30%	ND	
OI.1.2	Augmentation de l'occupation et la participation des jeunes au développement des communautés	75%	ND	
Objectif intermédiaire 2	<u>Actions réparatrices</u> : Les jeunes femmes et les jeunes hommes marginalisés et à risque sont dotés de compétences civiques et d'un soutien institutionnel pour sensibiliser aux droits des jeunes, pour faire campagne en faveur de communautés justes et inclusives et pour plaider en faveur d'un système de gouvernance et de justice participatif efficace.			
OI.2.1	Proportion des bénéficiaires du projet qui assistent aux réunions officielles des communautés, participent aux commissions et aux organes de décision des communautés.	60%	ND	
Objectif intermédiaire 3	<u>Réseautage et plaidoyer</u> : L'YMCA et d'autres OSC ont renforcé leurs capacités et construit un réseau de la société civile plus fort et plus influent pour plaider en faveur de politiques et de pratiques plus efficaces en matière de justice pour mineurs à Madagascar.			
OI.3.1	Documents politiques publiés dans le domaine de la justice des mineurs	ND	ND	

	Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Proportion des réalisations
OI.3.2	Proposition de loi soumise à la commission de la jeunesse du Parlement avant la fin du projet	1	ND	

L'objectif global du projet est atteint, voire dépassé, soit de 112%. Certes les outputs ont contribué largement sur les objectifs intermédiaires, mais l'inexistence de valeur cible ne permet pas à une appréciation de l'atteinte des objectifs. En effet, la fixation des valeurs cibles est difficile dès la réalisation du baseline pour les indicateurs 1 et 2.

Sur les actions préventives

Pour l'indicateur « réduction de la délinquance des jeunes », l'inexistence de données relatives aux délinquances à Madagascar, voir au niveau des institutions responsables des jeunes ou de la délinquance juvénile ne permet pas de mesurer la performance du projet à la fin de sa réalisation.

L'indicateur sur « l'occupation et la participation des jeunes au développement des communautés » est certes pertinent, mais la définition vaste du mot « jeune » (bénéficiaires du projet ou non) ne favorise pas sa quantification. Ainsi, l'analyse suivante s'est portée sur l'ensemble des jeunes (non-bénéficiaires inclus). Les activités relatives à l'augmentation de l'occupation et la participation des jeunes au développement des communautés ont permis de constater une amélioration de la part des jeunes dans ces domaines. En effet selon les entretiens et les focus groups, le nombre de jeunes ayant participé à des activités communautaires a connu une augmentation évaluée à environ 35% dans l'ensemble (bénéficiaires ou non du projet). Il a été mentionner par ailleurs que les jeunes sont plus actifs surtout dans le développement économique et la santé. Une situation faisant référence aux anciens projets portés par YMCA dans la zone.

Sur les actions restauratives

L'indicateur concerne ici « la proportion des bénéficiaires du projet qui assistent aux réunions officielles des communautés participant aux commissions et aux organes de décision des communautés ». La participation des bénéficiaires en générales dans les réunions officielles est estimée très faible surtout avec les organes de décision des communautés. Vu la difficulté des jeunes à cerner le thème traité par le projet, leurs statuts à risque et leur niveau d'éducation, leurs comportements tendent à s'exclure de ces réunions. Il en convient de mentionner ici que la participation des jeunes dépend du degré ou du niveau des participants dans ces réunions officielles.

Sur le réseautage et plaidoyer

Les indicateurs concernés sur le réseautage et le plaidoyer sont les plus difficiles à atteindre durant sur une période dont le projet a été mis en œuvre. En effet, la caractéristique et le thème traité par le projet nécessitent une période longue compte tenu de la multitude de parties prenantes concernées et l'implication des organes législatifs dans le processus. En effet, l'élaboration de documents politiques et la proposition de loi dans le domaine de la justice des mineurs nécessitent une compétence spécifique d'une part, et une concertation de la part des parties prenantes d'autre part. Le changement et les nouvelles orientations de la politique et le manque de la prise en compte de la continuité de l'État constituent des menaces sur les politiques en général. Ainsi, l'atteinte des objectifs

est confrontée à des changements et d'adaptations par rapport aux directives de la politique générale de l'État, constituant la difficulté pour le projet d'atteindre les résultats recherchés.

3.1.2 Changements observés

Le Projet prévoit comme principaux changements qui s'opéreront au terme de sa mise en œuvre :

- Une action préventive qui cible les jeunes en danger avec la loi dans différentes activités et programmes, principalement il vise à engager les parts des activités attrayantes afin d'empêcher les jeunes de commettre des crimes et d'atterrir en prison
- Des activités en prison qui ciblent les jeunes délinquants en prison. Le projet fournit des attributs personnels essentiels et des compétences de vie, et aide les jeunes délinquants à obtenir une assistance juridique et un procès équitable
- Des actions après la libération pour aider les ex-délinquants à se réintégrer dans la société afin d'éviter la récidive. Ces actions comprennent le développement des compétences et la mise en relation avec des opportunités.

On a pu constater que les jeunes se sont activement impliqués dans les actions préventives. Les jeunes s'intéressent principalement aux renforcements des compétences, tant sur le développement de soi que techniques. Ces deux points sont considérés par les jeunes comme des facteurs de réussites pour réussir dans la vie et de ne pas basculer vers la délinquance. La prise de considération de la famille et de la communauté des rôles joués par les jeunes dans le développement local est considérée comme une opportunité sur le développement économique en premier lieu et le développement social en second lieu. Un défi de taille reste à combler à l'aval des projets traitant le thème de justices pour les mineurs, entre autres l'amélioration des conditions éducatives au sein de la famille et de la communauté, ensuite par rapport à l'orientation des choix des jeunes dans des projets économiques de très courts termes, comme la vente de service (atelier de réparation mécanique ...) et enfin l'appui en capital de démarrage des projets de la part de la famille, voire des projets.

La réalisation des activités en prison pour les jeunes délinquants est une des priorités pour leurs réorientations. Malgré les soutiens psychologiques délivrés par les institutions étatiques responsables, les jeunes sont toujours en proie de récidive. Il est à noter actuellement que ces jeunes sont plus conscients de la nécessité d'avoir plus de confiance en soi lors des retours au niveau de la communauté. Les packages de formations délivrées durant le purgeage des peines permettront à ces jeunes de concentrer leurs efforts dans la mise en place de projets économiques plus viables. L'assistance juridique et un procès équitable des jeunes détenus sont perçus comme une seconde chance pour rectifier leurs styles de vie.

La multiplication des opportunités pour les jeunes doit être la résultante d'une amélioration du climat des affaires et des services d'appui aux entreprises. Ainsi, pour les ex-détenus s'intégrer au sein de la communauté est un des processus pour avoir des opportunités dans l'élaboration de projet et sa mise en œuvre. Les résultats des entretiens avec ces ex-détenus montrent clairement les effets positifs des appuis du projet sur le développement des compétences et la mise en relation avec les opportunités. En premier lieu, ils se manifestent par l'intégration dans les clubs des jeunes, ensuite le développement de leur propre business et enfin les à permis de surmonter la peur d'être exclus par la communauté et la famille. Par contre, il est difficile pour le moment de cerner un changement de comportement à long terme compte tenu de la situation de crise économique occasionnée par la crise sanitaire.

A la lumière de ces constats, les points d'analyse suivants sont avancés :

- Les activités mises en œuvre par le projet ont permis d'atteindre les objectifs et les résultats recherchés par le biais du renforcement des compétences des équipes du projet, les jeunes et les parties prenantes.
- La participation des parties prenantes et des partenaires aux réunions de suivi pour la collecte des informations nécessaires relatives à chaque intervention a permis au projet de s'organiser ou de se réorienter par rapport aux stratégies de mise en œuvre. Il en est de même sur l'implication des parties prenantes dans la facilitation, la sensibilisation, l'identification des cibles et la formation.
- Le projet a notamment pu s'appuyer sur les réseaux de jeunes mis en place par YMCA tout au long de ses interventions durant ces dernières années, ce qui a facilité la mobilisation des jeunes.
- L'efficacité du projet est jugée très satisfaisante et l'impact important.

3.2 Résilience des groupes cibles du projet

Le projet a agi sur la résilience des jeunes par l'intermédiaire de plusieurs leviers : le renforcement des capacités non techniques, le renforcement des capacités techniques et/ou professionnelles, et le renforcement de l'intégration des jeunes dans plusieurs réseaux formels et communautaires. Le renforcement de la résilience se manifeste par plusieurs changements.

3.2.1 Renforcement des compétences subjectives

Le « développement personnel » est un des changements positifs les plus fréquemment notés, mais également celui considéré comme parmi les plus importants par les bénéficiaires consultés dans le cadre de l'évaluation. Il s'agit de l'acquisition ou du renforcement des compétences non techniques, à savoir et sans être limitatif :

Capacités à résoudre des problèmes

A la suite des formations dispensées par le projet, la plupart des jeunes bénéficiaires estiment avoir renforcé leurs capacités d'analyse leur permettant d'identifier plus facilement les sources des problèmes auxquels ils sont confrontés. D'un autre point de vue, c'est aussi l'aptitude à détecter les causes des échecs passés. C'est une compétence cruciale qui sert aussi bien dans la vie sociale que dans la vie professionnelle. Ainsi, des jeunes ont témoigné avoir pu identifier des problèmes au niveau familial ou au niveau professionnel, et ainsi entamer des démarches pour les résoudre. Ainsi, Herisoa, une jeune femme divorcée et qui a eu des problèmes relationnels avec sa mère à cause de sa situation maritale, témoigne : *« j'ai convaincu ma mère de prendre le temps d'analyser les vraies sources de nos problèmes relationnels. Après plusieurs jours de discussions et de réflexion, nous avons pu identifier les causes de notre mésentente et a pu établir les responsabilités de chacune. Depuis lors, nous nous sommes rapprochées et redevions plus proches ».*

Compétences sociales

C'est l'aptitude à communiquer et interagir avec autrui. La volonté d'éviter et/ou de résoudre les conflits, ainsi que la capacité à créer ou intégrer des réseaux, font également partie des compétences sociales. Les jeunes ont été formés et incités à prendre l'initiative d'approcher et d'établir la communication avec les personnes qui les « intimident » de par leurs statuts (hauts responsables, élus, entrepreneurs reconnus, etc.). Grâce aux formations et au renforcement des capacités, les jeunes consultés lors de l'évaluation déclarent qu'ils sont plus à l'aise et plus confiants lorsqu'il s'agit de communiquer avec ces personnes. Selon Bolida, un jeune de Manjakandriana : *« j'ai enfin osé approcher une femme entrepreneure pour lui proposer un partenariat et elle s'est avérée ouverte et*

attentive à ma proposition ». Fano, un autre jeune raconte : « *j'ai discuté avec ma mère et j'ai pu la convaincre pour qu'elle aborde l'éducation sexuelle avec ma sœur* ».

Enfin, plusieurs jeunes rapportent que les formations leurs ont permis de mieux s'exprimer et d'être moins introvertis, ce qui est un facteur important pour une plus grande implication dans la vie sociale et économique.

Envie d'apprendre

Les activités du projet ont permis d'éveiller aux jeunes l'envie d'apprendre, et leur a fait prendre conscience des possibilités d'apprentissage en dehors des circuits conventionnels. De nombreux jeunes consultés lors de l'évaluation, même s'il n'est pas possible d'avancer des chiffres, affirment vouloir « continuer à apprendre » après les formations dispensées par le projet. Les jeunes souhaitent surtout renforcer leur compétence par des formations pratiques. L'apprentissage de langues et des nouvelles technologies est également parmi les plus recherchés. Cette dynamique est une potentialité qui mériterait à être considérée par les acteurs du développement, y compris les collectivités locales, les services techniques et les organismes de développement.

3.2.2 Employabilité

L'employabilité peut être définie comme la capacité à répondre aux besoins du marché du travail, où à saisir les opportunités pour créer soi-même son emploi. La crise de l'emploi est une tendance mondiale qui s'est amorcée depuis plusieurs décennies et est liée aux mutations profondes impliquées par la croissance démographique, la mondialisation, le changement climatique, la transition technologique, et dernièrement accentuée par la pandémie du COVID-19. Les jeunes sont, selon l'OIT parmi les catégories les plus touchées par la crise de l'emploi. Le renforcement de l'employabilité est un des piliers de la l'accès à l'emploi et peut se traduire par une meilleure chance à accéder à un emploi, au travail indépendant ou à l'entrepreneuriat. Le renforcement de l'employabilité des jeunes est un des objectifs spécifiques du projet, et les activités de formation technique/professionnelle, ainsi que le soutien pour la création d'un emploi indépendant ou d'une activité entrepreneuriale ont été mis en œuvre pour y parvenir.

Acquisition de compétences techniques / professionnelles

Des séances de formations techniques et professionnelles ont été organisées pour doter les bénéficiaires de compétences leur permettant de s'insérer dans le marché du travail, par la recherche d'emploi, le travail indépendant ou l'entrepreneuriat. Les thématiques ont été sélectionnées sur la base de différentes propositions des bénéficiaires. Celles-ci concernent en grande partie l'élevage.

Selon les chiffres des rapports d'activité du projet :

- 95% des jeunes ont amélioré leurs connaissances grâce à la formation
- 75% des jeunes formés ont perçu des opportunités de développement des compétences (stage, emploi, groupe de défense, etc.)

Les discussions avec les bénéficiaires ont confirmé que ceux-ci ont acquis de nouvelles connaissances techniques en mesure de les aider dans la vie professionnelle.

Insertion dans la vie active

Les compétences techniques et professionnelles acquises grâce aux formations dispensées par le projet ont permis aux bénéficiaires de commencer les démarches pour s'insérer dans la vie économique. Ainsi, les différentes consultations révèlent les différentes orientations des jeunes :

- Recherche d'emploi, qui implique souvent des déplacements vers d'autres localités, même si quelques jeunes ont pu trouver un travail dans leur localité de résidence. Les recherches d'emplois s'appuient principalement sur les réseaux de connaissances
- Lancement d'une activité génératrice de revenu, en particulier l'élevage. La grande majorité des jeunes ont commencé leur activité avec des fonds propres épargnés.

L'analyse de la résilience des groupes cibles montre ici que les jeunes ont une capacité élevée de résilience, avec une capacité d'écoute plus élevée pour une réorientation des façons de vivre comme il a été exposé dans la partie atteinte des résultats.

Les résultats des entretiens et les focus groups avec les jeunes, l'élément le plus important garantissant la résilience est en premier lieu d'avoir un emploi pouvant les aider à satisfaire leurs besoins de bases, ensuite d'avoir des compétences ou qualifications nécessaires pour faciliter l'accès à un emploi décent, d'être entouré d'amis aimants et compréhensifs et enfin de vivre au sein d'une famille nucléaire. En effet, avoir une source de revenu permanente et stable est le premier souci des jeunes pour garantir leurs résiliences. Ces jeunes sont généralement issus de familles considérés comme vulnérables économiquement ou socialement. Ils considèrent ici qu'avoir une source de revenu les permettront d'aider leurs familles à subvenir aux besoins de bases et d'améliorer leurs conditions de vie. Le choix d'avoir des amis aimants et compréhensifs avant de vivre au sein d'une famille nucléaire est basé sur la fluidité du passage d'information et de communication entre les amis.

Par contre, leurs résiliences peuvent se perdre en cas de problèmes de santé, les accidents corporels et la perte d'êtres chers en premier lieu, selon les entretiens avec ces jeunes. Il est à noter ici que la crise engendrée par le Covid-19 est une des préoccupations des jeunes. Les discussions avec ces jeunes font ressortir que les problèmes de santé conduisent généralement l'incapacité à subvenir aux besoins de base, ce qui entraînera le sacrifice de la poursuite de l'éducation au niveau scolaire, ensuite le divorce ou séparation des parents.

De plus, les jeunes sont conscients que la possession d'une source de revenu stable et permanente et l'influence des amis et des membres de la famille sont des sources d'opportunités ou de dérivations dans la délinquance. En effet, le choix des amis compte beaucoup pour eux, ainsi que le soutien des membres de la famille constitue une barrière pour les abus d'alcool et de drogues.

Les résultats illustrent donc que la résilience des groupes cibles est actuellement confrontée à une situation critique suite à la persistance de la crise sanitaire, donc une situation précaire. Dans d'autres situations, cette résilience est sûrement acquise pour ces jeunes.

3.3 Durabilité des résultats

Le critère de durabilité permet de projeter si les résultats et les effets positifs du projet sont susceptibles de perdurer après sa mise en œuvre. Les facteurs déterminants par rapport à la durabilité sont analysés dans les points suivants.

3.3.1 Appropriation des résultats par les bénéficiaires

Pour les activités de renforcement des capacités, de plaidoyer et de sensibilisation, l'appropriation par les bénéficiaires est évidente étant donné qu'ils sont les propres acteurs des activités déployées. Les compétences acquises à travers ces formations sont généralement mises à profit par les jeunes dans leur vie quotidienne. Ainsi, nombreux sont les jeunes qui appliquent les principes acquis dans leur cercle familial ou dans le cadre professionnel. En outre, les appuis du projet se reflètent dans le comportement des bénéficiaires. D'autre part, la plupart des bénéficiaires adhèrent progressivement à la vision de YMCA, qui leur incite à s'entraider et à acquérir une conscience de groupe, ce qui se traduit entre autres à leur volonté d'influer davantage sur les décisions locales qui les concernent.

3.3.2 Renforcement des capacités

La stratégie développée et mise en œuvre par le projet s'est appuyée largement sur le renforcement des capacités. Ses activités ont ainsi permis de :

- Renforcer les capacités des jeunes, en particulier les PL et les PE, sur la mobilisation sociale et l'approche communautaire. Les séances de formation des jeunes ont par ailleurs permis de renforcer leur développement personnel
- Renforcer les capacités du personnel du projet grâce aux expériences acquises dans la mise en œuvre

Le renforcement des capacités locales est un facteur favorisant la durabilité du projet.

3.3.3 Structures relais

Le plaidoyer et la sensibilisation auprès des autorités et des communautés locales devraient assurer à ce que les effets du projet perdurent au-delà de leur mise en œuvre. L'existence et le renforcement des Youth Power Space, qui sont des structures permanentes sont parmi les mécanismes structurels pouvant pérenniser les acquis du projet. La mise en place des clubs et des groupes de solidarité est également un élément favorable à la pérennisation de la dynamique impulsée par le projet. Enfin, sur le plan institutionnel, les actions de plaidoyer ont permis de sensibiliser les autorités sur la nécessité de mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes dans les cadres locaux de développement.

Ainsi, la durabilité est risquée d'être compromise compte tenu de la durée de mise en œuvre très réduite par rapport au thème traité qui est très stratégique pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes vulnérables et les ex-détenus. Si les activités d'appui fournies par le projet ne sont pas soutenues financièrement sur une période de 5 ans, les acquis seront perdus. Il s'agit donc de favoriser les appuis des structures mis en place comme les YPS, les PE, PL, les clubs des OSC.

3.3.4 Risques sur la durabilité

Pour le volet économique, le manque de vision à long terme est un risque sur la durabilité. Le projet s'est basé sur les aspirations des bénéficiaires pour le choix des thématiques de formation, ce qui a influé sur le choix des

activités. Certes, les bénéficiaires ont été également formés sur l'étude du marché, mais cela se limite en fin de compte à l'échelle de l'entrepreneur et ne permet pas d'avoir une vision plus globale.

Une grande partie des jeunes a choisi la filière « poulet de chair » pour plusieurs raisons :

- L'élevage de poulet de chair peut être commencé avec des moyens limités
- C'est une activité à cycle court, ce qui permet un retour d'investissement rapide

Au stade actuel, les jeunes ont pu tirer des bénéfices de cette activité et la majorité envisage d'en étendre petit à petit l'échelle. Cependant, les risques à court terme sont réels et assez importants :

- La saturation du marché local est inévitable si un nombre important d'acteurs se lance simultanément dans la filière. De plus, des éleveurs disposant de ressources importantes sont déjà installés, notamment à Manjakandriana
- Les jeunes bénéficiaires ne pourront objectivement pas concurrencer les autres éleveurs des grands centres d'élevage (Mahitsy, Imerintsiasika, etc.) s'ils se tournent vers le marché de la capitale, tandis que l'accès à d'autres marchés, notamment vers la partie Est demeure difficile et incertain compte tenu de la situation sanitaire

Il est à cet effet urgent de mener une réflexion globale sur l'orientation professionnelle des jeunes et de mettre en place une stratégie concertée, avec l'implication des autorités locales, pour ne pas annihiler les effets positifs du projet.

3.4 Facteurs déterminants la réussite du projet

3.4.1 Conception du projet

Cette partie des résultats synthétise les éléments et informations issus des discussions de groupe et des entretiens avec les informateurs clés. Dans cette partie analytique, les informations issues des recherches documentaires et les entretiens auprès des bénéficiaires, viennent consolider ces éléments afin de mieux cerner les performances du projet. L'analyse portera sur une interprétation des perceptions et des appréciations des diverses parties prenantes de projet sous l'angle des critères d'évaluation classiques, à savoir, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les effets et impacts ainsi que la probabilité de pérennisation des actions menées. Par la suite, l'exercice formulera des propositions de recommandations issues des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet *Preventive and Restorative justice for juveniles* dans les districts de Manjakandriana et de Moramanga. Ces recommandations serviront à alimenter les futures interventions de YMCA dans les deux districts d'intervention.

3.4.1.1 Pertinence du projet par rapport au contexte de la délinquance juvénile

La délinquance juvénile est un phénomène complexe, lié au développement de la société urbaine et industrielle, et à l'évolution des mœurs dans le monde moderne. La délinquance des mineurs est un des problèmes sociaux les plus inquiétants de l'époque moderne.

On entend par délinquance juvénile l'ensemble des comportements en infraction avec la loi ou des règlements par des jeunes (enfant ou adolescent) n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale. Elle est à la fois un phénomène individuel ou de groupe. Elle ne concerne pas seulement le mineur et sa famille, mais toute la société entière. Cette dernière forme un milieu où l'enfant grandit et se développe. Dans la majeure partie des cas, les facteurs socio-économiques s'avèrent les plus déterminants dans la genèse de la délinquance.

Pour la population malgache, la pauvreté n'est plus une situation nouvelle, elle touche presque toute la société entière. La population malgache est une population jeune, mais avec une extrême pauvreté. Le phénomène des enfants des rues se répand de plus en plus dans les grandes villes et les mineurs sont très tôt déjà livrés à eux-mêmes. Plus de 60 % de la population est jeune, et plus de 14 millions de jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté crée un désespoir. Les jeunes sont exposés à un niveau élevé de chômage ou de sous-emploi ; 83,8 % d'entre eux sont en situation d'emploi vulnérable, de NEET ou de travailleurs familiaux non rémunérés. Ces situations difficiles et complexes les exposent à un risque élevé de conflit avec la loi, car dans leur recherche constante de revenus viables, les jeunes risquent de s'engager dans des activités dangereuses. Le pays ne dispose pas encore d'un système de justice pour mineurs efficace et très peu d'organisations travaillent sur le sujet. Il y a, par exemple, des centaines de mineurs détenus dans plusieurs prisons du pays, où les droits humains fondamentaux ne sont pas encore respectés ; les procédures judiciaires sensibles aux droits des jeunes et des enfants n'existent pas encore.

La mondialisation affecte la population malgache surtout les jeunes alors que l'analphabétisme y existe encore. Le taux d'analphabétisme est préoccupant notamment dans les milieux ruraux. L'absence de la scolarisation peut avoir un impact négatif par rapport aux jeunes dans la mesure où ils n'intériorisent pas certaines valeurs scolaires et morales.

La délinquance juvénile gagne de plus en plus de terrain à Madagascar. Des vols, des meurtres, des affaires de drogues perpétrés par des jeunes sont devenus fréquents. La société malgache perd petit à petit ses valeurs dans le temps qui sont des valeurs humaines. Des valeurs qui font la fierté de cette société.

Les aspects suivants ont été relatés par les entretiens avec les responsables locaux et la quasi-totalité des focus group :

- **L'abandon scolaire** : qui constitue un problème contribuant à la délinquance juvénile répandue. La plupart ne sont plus scolarisés et se retrouvent sans emploi. Le taux d'abandon scolaire relate le niveau intellectuel des jeunes : les enfants vont à l'école, mais n'arrivent pas à achever même le niveau primaire faute de moyens financiers. L'échec scolaire est en corrélation directe avec la déscolarisation des mineurs. L'inadaptation scolaire habitue à vivre en marge des règles sociales, l'apprentissage se fait alors dans la rue, parfois au contact de plus grand ayant eux-mêmes connu l'échec scolaire.
- **L'environnement social parfois précaire** : par exemple lorsque dans une famille les parents sont analphabètes, ces derniers ne peuvent aider leurs enfants dans leur scolarité ce qui peut amener certains jeunes à abandonner l'école et à se vouer à la rue. Les jeunes ont tendance à être attirés aussi par des compagnons qui ont les mêmes sentiments qu'eux. A ce moment-là, l'incitation joue et le passage à l'acte est facilité. Il est donc indéniable que plus un jeune fréquente des délinquants, plus il a de chances de commettre lui aussi un délit. Ces camaraderies peuvent aussi se rencontrer dans le milieu scolaire où les influences y sont très fréquentes. Le milieu social défavorable où vit le mineur l'affecte beaucoup. Il est souvent victime du comportement ou de l'attitude non exemplaire des adultes qui l'entourent.
- **La cellule familiale souvent déstabilisée** : La famille constitue le premier lieu d'éducation et de socialisation de l'enfant. Elle devrait être le premier cercle de structuration. Mais, de nos jours on assiste souvent à une réduction du temps consacré aux enfants, les malaises familiaux, les perturbations affectives : absence des parents, disparition de l'autorité paternelle, une situation familiale critique telle que la monoparentalité. L'adolescence est une phase de transition importante. Le jeune est en pleine

recherche d'identification avec assimilation et mimétisme d'un héros. Dans certains cas, il y a un mimétisme du « grand frère » : pour les plus jeunes.

L'adolescence est une période de dépréciation de soi. Cela peut amener le jeune à prouver qu'il existe par la violence.

L'adolescence est aussi et surtout la période du déni, du refus du cadre et des règles de la société avec un besoin de transgresser. La phase pubertaire marque le début de la crise et de la révolte juvénile à l'égard des adultes, des systèmes de valeurs, certains parents prennent l'éducation, de leurs enfants à la légère prétextant n'avoir pas le temps à cause du travail, laissant ainsi les enfants à la portée des dangers sociaux. Le jeune ou le mineur évoluant dans un milieu familial défavorisé a plus de chances de devenir délinquant.

Au regard de ces problématiques, les bénéficiaires rencontrés dans le cadre des discussions de groupe ont à l'unanimité **apporté une appréciation positive** par rapport aux interventions de YMCA Madagascar à travers le projet « *Preventive and Restorative justice for juveniles* » qui consistaient à la protection des jeunes à risque contre la délinquance, à l'améliorer de la réintégration sociale des ex-délinquants et à plaider pour une justice équitable et réparatrice des mineurs.

Les séances de formation en compétence de vie : réflexion sur la personnalité et l'avenir, l'éveil de la confiance en soi et l'esprit positif, a permis aux jeunes de détecter facilement les problèmes et les blocages auxquels ils étaient confrontés, de retracer les solutions et comportements adéquats pour y faire face ; les séances de formation technique et professionnelle, le réconfort, les conseils et assistance des prisonniers à travers les visites. Toutes ces activités ont été jugées pertinentes par les bénéficiaires.

3.4.1.2 Pertinence du projet par rapport au plan national de développement

Pour lutter contre la délinquance juvénile, il faut tout d'abord lutter contre la pauvreté. La sortie de la pauvreté concerne toute la population malgache. La responsabilité de relever la situation de Madagascar n'appartient pas seulement au gouvernement. La lutte contre la pauvreté consiste à assurer le développement économique et social. Il s'agit de remonter l'économie malgache par la bonne gouvernance et la transparence, la favorisation des entreprises et investissements, la mobilisation de la communauté. La création d'emploi figure dans les orientations stratégiques du gouvernement dans son plan national de développement. Le Gouvernement confirme sa ferme volonté d'améliorer la productivité du travail, de réduire le chômage et le sous-emploi rampant ainsi que les inégalités de genre, d'amorcer la transition de l'informel à la formalisation à travers l'intégration de la grande majorité des actifs dans la chaîne de croissance intensive en emplois. Le Gouvernement s'investit désormais pleinement dans le vaste chantier de reconstruction socioéconomique visant à bâtir une société malgache moderne et prospère, respectueuse de la dignité humaine et des droits de l'homme.

Pour sa part, le projet « *Preventive and Restorative justice for juveniles* » mis en œuvre dans les districts de Moramanga et Manjakandriana Madagascar répond en effet à un triple objectif : déterminer, dans un but de prévention, les causes qui poussent les jeunes à enfreindre les lois de la société ; retracer l'évolution des actes antisociaux commis par les jeunes, chercher les moyens les plus efficaces de lutter contre la délinquance juvénile.

La lutte contre la délinquance juvénile consiste en une lutte préventive d'une part et en une action restaurative notamment le bon traitement pénal des mineurs

Une lutte préventive : « programmes et activités diversifiés »

La justice juvénile n'intervient pas seulement pour régler les conséquences de l'infraction commise par le mineur, elle agit bien avant la commission de l'acte délictueux pour prévenir et éviter ainsi la réalisation du dommage. Ainsi l'action préventive vise principalement à engager et à occuper les jeunes, encore innocents, mais susceptibles d'enfreindre la loi, dans des activités attrayantes dans le but de les empêcher à commettre des crimes et atterrir en prison.

Une action restaurative : « soutien psychosocial, orientation et formation professionnelle »

La justice pour mineur inclut la prévention de la délinquance, mais aussi et surtout l'assistance et les mesures de protection pendant la privation de liberté, la réhabilitation et la réinsertion sociale.

Pendant la détention, avec l'appui des auxiliaires de justice, le projet procède à une opération d'identification des détenus, d'analyse de cas de chacun d'entre eux et de sélection des bénéficiaires parmi eux. A ces jeunes délinquants, le projet confère des attributs personnels essentiels et de compétences de vie, et aide ces jeunes à obtenir une assistance juridique et un procès équitable.

A la libération, pour leur permettre d'éviter la récidive et favoriser la réintégration sociale, les ex-délinquants bénéficient des programmes de développement de compétences professionnelles personnelles et de mise en relation à des opportunités car l'emploi est la principale source de richesse et d'autre part, un enjeu social car il constitue un moyen d'intégration sociale et de fierté nationale.

Les actions menées, dans le cadre du projet qui visent à assister les jeunes sur le plan social et professionnel, sont destinées à apporter des solutions d'urgence face à aux problématiques liées à la situation nationale. L'analyse des données au cours des années de mise en œuvre du projet démontre l'importance et la pertinence du projet au regard du contexte.

3.4.1.3 Adéquation des stratégies et activités du projet avec la politique nationale de la jeunesse : conscientiser et responsabiliser les jeunes

Madagascar a ratifié la convention sur Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile qui défendent les enfants en conflit avec la loi contre toute forme de répression et qui crée à l'égard de la société une certaine responsabilité concernant l'éducation, le développement harmonieux et l'épanouissement de l'enfant.

La Politique Nationale de la Jeunesse cerne tout jeune sans distinction de sexe, de classe sociale, de religion, d'affiliation politique, ni de handicap physique ou mental. On entend par jeune, toute personne se trouvant dans la tranche d'âge de 14 à 30 ans. L'adolescent de 10 ans et plus bénéficie également des mesures de promotion et de protection qui leur sont favorables.

La jeunesse, de par son poids démographique, nantie de pensée et d'attitudes novatrices, constitue une force de changement lui conférant le statut de ressource stratégique de développement.

La Politique Nationale de la Jeunesse se donne comme but de rendre les jeunes aptes à faire face aux exigences et contraintes d'une société moderne en perpétuelle évolution. ,d'amener les jeunes à se prendre en charge dans le développement d'auto assistance et d'assistance mutuelle, de prévenir les jeunes contre tout facteur de déviance sociale et contre toute activité de nature à compromettre leur épanouissement et leur développement intégral en tant qu'être humain ; de rendre les jeunes capables de jouir et d'exercer pleinement leurs droits et

d'assurer leurs devoirs ; impliquer les jeunes au processus de prise de décision notamment dans les décisions les concernant ; amener les jeunes vers leur autonomie et à leur responsabilité sociale.

Le projet « *Preventive and Restorative justice for juveniles* » ne se limite pas à la protection des droits humains et à la plaidoirie en faveur des jeunes délinquants. Lors des visites et des entretiens pendant la détention, les auxiliaires de justice, parties prenantes du projet, expliquent aux jeunes détenus le mécanisme et la portée de la répression, mais surtout la gravité de la peine en cas de récidive. L'idée de justice réparatrice se préoccupe de trouver un mode d'intervention qui se recentre, au moins en partie, sur l'acte, en même temps qui cherche à responsabiliser l'auteur de cet acte, et si possible qui puisse le réconcilier avec la société. L'idée de responsabiliser l'auteur d'une infraction tant vis-à-vis de la victime que vis-à-vis de la société prône l'idée d'éducation : faire prendre conscience au mineur que son comportement est fautif et non respectueux des valeurs à la base du contrat social, donc l'amener à modifier sa manière d'agir.

3.4.2 Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet

Les organisations partenaires ont participé à la conception et à la mise en œuvre de l'intervention. Par exemple, certains programmes de partenariat proviennent de différents ministères du gouvernement, qui sont impliqués durant le processus de réalisation du projet. De nombreux centres de formation professionnelle et écoles ont accepté de s'engager dans une collaboration avec ce projet pour fournir des services aux groupes cibles. Des initiatives locales, des associations et des mouvements ont également accepté de s'associer pour mettre en œuvre différentes activités menées par ce projet. Cela a été très important pour les résultats, car ces partenaires ont permis de franchir très facilement toutes les étapes vers les autorités locales, comme le contact avec la prison locale. Ils ont également ouvert la porte au plaidoyer auprès des politiques et institutions locales.

Sur les actions préventives : L'initiative du projet s'est concentrée sur la formation professionnelle. Des conventions de collaboration pour dispenser des formations avec les directions régionales des ministères ont été établies pour aligner la formation professionnelle / technique sur le plan gouvernemental. Grâce à ce partenariat, le certificat délivré pour les jeunes à risque à Moramanga a été reconnu par le gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

Sur les actions restauratives : YMCA Madagascar étant la seule organisation de jeunesse travaillant pour la justice des jeunes dans les deux sites du projet et aussi la seule organisation qui a réalisé des actions de développement structurel en prison. Différentes parties prenantes ont été activement impliquées à travers le "groupe de solidarité" qui a joué un rôle crucial pour assurer l'accès à l'assistance juridique pour les jeunes délinquants. Parmi les parties prenantes et les partenaires engagés, on peut citer :

- Le ministère de la justice représenté par le directeur de la réinsertion sociale
- Les OSC travaillant sur des programmes de justice pour les jeunes ou des programmes de développement pour les jeunes
- Les leaders religieux
- Les leaders communautaires
- L'administration pénitentiaire
- Un Avocat
- Et les forces de l'ordre.

La plupart des intervenants ont facilité la tâche et ont partagé leurs connaissances. Leur intervention et leur approche se sont manifestées de différentes manières. La collaboration du ministère de l'Agriculture a permis de mettre à disposition un formateur spécialisé dans la volaille à Manjakandriana, tandis que les forces de l'ordre ont facilité les procédures pendant le procès. L'administration pénitentiaire facilite les activités en prison. En conséquence, ces partenariats ont donné l'occasion d'établir une nouvelle collaboration avec la prison d'Antsirabe.

Sur le réseautage et plaidoyer : Certes les activités de cet objectif sont difficiles à réaliser compte tenu de ses caractéristiques nécessitant l'intervention des spécialistes dans le domaine juridique et des représentants de l'État. Le projet a réussi de travailler étroitement avec les OSC concernées et un député issu de la région de Vakinankaratra pour la soumission de Proposition de loi.

Le thème de l'équité et de l'inclusion des jeunes à risques a été un des principes ayant orienté le ciblage, notamment lors des formations, et des séances de sensibilisation.

Sur la question du genre, les rapports d'activité du projet ainsi que le résultat des enquêtes menées lors de l'évaluation démontrent une participation active et acceptable des jeunes femmes. Si l'on extrapole ces résultats, les jeunes femmes représentent environ les 58% des bénéficiaires. En effet, une proportion très élevée de 86% est observée pour les Pairs Educateurs, ensuite de 63,5% dans la participation aux formations techniques et professionnelles et de 63% pour les Peers Leaders. Par contre, elle est de 47% pour les Ex-prisonniers et ceux participants aux formations en compétences subjectives.

Tableau 4 : Niveau de participation des jeunes femmes au Projet

Groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet	Réalisations	Femmes	Proportion des jeunes femmes
Formation en compétence subjective	692	325	47,0%
Formation technique / professionnelle	96	61	63,5%
Jeunes à risque d'être en conflit avec la loi fréquentant les YPS	4112	2303	56,0%
Membre des Clubs Youth Justice	1827	1041	57,0%
Soutien aux jeunes pour la création d'emploi	67	27	40,3%
Ex-prisonniers	17	8	47,1%
Jeunes à risque d'être en conflit avec la loi	692	408	59,0%
Agents plaidoyer	18	10	55,6%
Pairs Educateurs	79	68	86,1%
Peers Leaders	57	36	63,2%

Ainsi, dans sa conception et dans sa mise en œuvre, le projet a tenu en compte le respect du principe d'équité en matière de genre et celui de la non-discrimination de sexe énoncé par la politique nationale de la jeunesse. Ces résultats démontrent qu'il subsiste un partage tacite des responsabilités selon le sexe : culturellement, en effet, les femmes sont plus impliquées dans les problématiques.

3.4.3 Gestion du projet

3.4.3.1 Analyse de l'atteinte des résultats

L'analyse des résultats obtenus par le projet permet d'évaluer que la gestion du projet est appropriée aux situations actuelles des jeunes à risques et des jeunes en conflit avec la loi. Les activités mises en œuvre ont permis d'atteindre les objectifs et les résultats recherchés par le projet par les activités de renforcement des compétences ainsi que les différentes offres d'accès à différentes opportunités mis en œuvre. L'inexistence de partenaires d'appui pour les jeunes ex-détenus est un grand handicap à Madagascar. Mais, la réalisation du projet est considérée par toutes les parties prenantes comme innovatrice. Des adaptations ont été apportées au niveau de YMCA afin d'atteindre les objectifs du projet. Ainsi, des formations en matière de loi sur la justice juvénile ont été fournies, pour que l'équipe du projet et le Staff de YMCA puissent répondre aux besoins des jeunes et du projet. Les risques évalués dans le document du projet sont appropriés dans la mesure de planifier, vérifier, et de gérer l'intervention en se concentrant sur les résultats. A part cela, une identification des changements imprévus est introduite durant la réalisation du programme ainsi que des suivis qui ont été menés en temps opportun pour que chaque information soit réelle et utilisable pour ajuster le plan du projet.

3.4.3.2 Analyse du cadre logique et du système de suivi évaluation

L'évaluation a permis de constater une faiblesse sur la maîtrise du système de suivi-évaluation au sein du projet. Elle est due principalement par le changement du Responsable Suivi Evaluation au sein du projet. Il en est aussi l'absence d'un cadre logique dans les Documents de Projet qui donne une vue d'ensemble des objectifs, des résultats, des indicateurs, des hypothèses et des risques. De ce fait, les risques pour chaque objectif ne semblent pas suffisamment analysés. Par ailleurs, le projet manque d'outil pertinent pour évaluer les résultats durant l'exécution du Projet.

Par ailleurs certains indicateurs des activités respectent les caractéristiques « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps). Par contre, les indicateurs suivants ne sont pas bien définis :

- Mise en place d'« Youth Power Space » dans les zones du projet
- Création de groupes de solidarité pour aider 20 jeunes délinquants à obtenir une assistance juridique et un procès équitable
- Soutien à la campagne de plaidoyer pour l'inclusion et la réintégration des jeunes à risque et des jeunes libérés au sein des communautés
- Réalisation de recherches dirigées par des jeunes sur les questions de justice pour les jeunes liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- Organisation d'une plateforme d'apprentissage par les pairs pour les OSC et les communautés sur le système et les pratiques de la justice pour mineurs.

Concernant les indicateurs des objectifs intermédiaires, les définitions des indicateurs suivants sont difficiles à quantifier :

- Réduction de la délinquance des jeunes de 30% à la fin du projet
- L'occupation et la participation des jeunes au développement des communautés augmentent de 75 %
- Au moins 60% des bénéficiaires du projet assistent aux réunions officielles des communautés, participent aux commissions et aux organes de décision des communautés
- Documents politiques publiés dans le domaine de la justice des mineurs

Certes les indicateurs du cadre logique présentent quelques défaillances, le système de suivi évaluation a permis au projet de l'utiliser comme outils de prise de décision et d'apprentissage. Et dans l'ensemble, le système de suivi-évaluation a été efficace, si l'on considère le niveau d'atteinte des résultats, et a permis de prendre des mesures d'ajustement dans les cas où des retards ont été notés.

3.4.3.3 Analyse de l'efficience

Le critère d'efficience analyse la manière dont les ressources ont été utilisées et transformées en produits/résultats. En particulier, il est examiné s'il aurait été possible d'atteindre les mêmes résultats avec des ressources moindres, ou si les mêmes ressources auraient permis d'atteindre de meilleurs résultats.

Sur le plan financier, le taux d'exécution budgétaire, pour les activités du projet, sur les trois années de mise en œuvre est de 91,9%, ce qui traduit une réalisation financière **très satisfaisante**¹ dans l'utilisation des ressources.

Le tableau suivant montre une variation du niveau d'exécution financière entre les trois composantes et activités :

- La réalisation financière est **très satisfaisante** pour les activités liées aux « actions préventives » (104,3%) ;
- Pour les activités liées aux « actions restauratives », elle est aussi considérée comme **très satisfaisante**, avec un taux de réalisation de 92,6% ;
- Un taux de 64,3% est enregistré pour les activités de « réseautage et plaidoyer », soit une notation **satisfaisante**.
- La réalisation sur les activités « d'apprentissage et de suivi-évaluation » est de 93,3%, soit une notation **très satisfaisante**.

Tableau 5 : Niveau de réalisation financière selon les activités du projet

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Actions préventives				
Prévisions	17 300 000	71 300 000	66 700 000	155 300 000
Dépenses	5 026 076	62 500 006	94 493 274	162 019 356
Taux d'exécution	29,1%	87,7%	141,7%	104,3%
Actions restauratives				
Prévisions	15 000 000	76 600 000	56 600 000	148 200 000
Dépenses	8 602 020	62 523 755	66 056 116	137 181 891
Taux d'exécution	57,3%	81,6%	116,7%	92,6%

¹ Notation :

Très satisfaisante : ≤ 75%

Satisfaisante : 75% à 61%

Moyennement satisfaisante : 60% à 46%

Peu satisfaisante : 45% à 26%

Non satisfaisante : ≥ 25%

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Réseautage et plaidoyer				
Prévisions	8 000 000	28 500 000	39 100 000	75 600 000
Dépenses	3 339 000	13 911 000	31 372 800	48 622 800
<i>Taux d'exécution</i>	41,7%	48,8%	80,2%	64,3%
Apprentissage et Suivi-évaluation				
Prévisions	3 500 000	9 000 000	23 000 000	35 500 000
Dépenses	3 691 838	8 503 000	20 931 306	33 126 144
<i>Taux d'exécution</i>	105,5%	94,5%	91,0%	93,3%
Total				
Prévisions	43 800 000	185 400 000	185 400 000	414 600 000
Dépenses	20 658 934	147 437 761	212 853 496	380 950 191
<i>Taux d'exécution</i>	47,2%	79,5%	114,8%	91,9%

Concernant la réalisation financière sur « les activités courantes » et « l'apprentissage et le suivi-évaluation », elle est considérée comme **très satisfaisante** sur les trois dernières années de réalisation du projet (102,8%).

Tableau 6 : Niveau de réalisation financière selon les activités courantes

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Dépenses courantes				
Prévisions	27 000 000	27 000 000	27 000 000	81 000 000
Dépenses	28 353 764	28 104 000	26 817 500	83 275 264
<i>Taux d'exécution</i>	105,0%	104,1%	99,3%	102,8%

Le management ration, qui est le rapport entre les frais de gestion et les coûts totaux, rend compte, comme son nom l'indique, de l'efficacité dans la gestion du projet. Un management ration trop faible peut indiquer que les ressources allouées à la gestion sont insuffisantes, tandis qu'un ratio élevé signifiera que le projet est « lourd ». Les Nations Unies ont fixé des normes indicatives, qui recommandent un management ratio compris entre 10% et 17%². Ces valeurs sont toutefois assez souples mais permettent de situer le projet évalué par rapport aux autres projets jugés performants.

² United Nations Evaluation Group

Le management ratio se situe à 8,9% sur l'ensemble de la période de mise en œuvre, ce qui souligne l'optimisation des ressources utilisées, eu égard aux résultats atteints. Si l'on considère que les objectifs et les cibles ont été largement atteints, et souvent dépassés, le Projet a su optimiser l'utilisation des ressources. Il est clair qu'avec une meilleure planification sur les aspects financiers, des résultats encore plus probants auraient pu être atteints. Dans ces conditions, l'efficience du Projet est **très satisfaisante**.

4 ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Enseignements tirés

Plusieurs points méritent d'être soulignés, à la lumière des résultats de l'évaluation finale du projet.

En premier lieu, le projet a répondu à des problématiques récurrentes et corrélées chez les jeunes, notamment chez les plus vulnérables : en définitive, la possibilité d'accéder à l'emploi est un des facteurs qui influent sur la résilience des jeunes, leur intégration sociale et leur comportement. L'approche adoptée, qui combine le renforcement des capacités et les soutiens institutionnels, a permis de lever plusieurs contraintes. L'objectif global et les objectifs spécifiques du projet ont été dans une large mesure atteints.

En second lieu, le projet souligne l'expérience acquise par YMCA dans le domaine de la promotion des jeunes, qui lui a permis de s'appuyer sur le réseau des jeunes dans la mise en œuvre du projet, ayant conduit à une efficacité indéniable. La valorisation de cet atout doit être poursuivie et renforcée à plusieurs niveaux, comme cela a été initié dans le cadre du projet. Les expériences de l'organisation en matière de plaidoyer dans la formulation des stratégies de développement démontrent qu'il est possible pour les jeunes d'influer sur les orientations qui les concernent. A cet effet, YMCA doit mettre en exergue la valeur ajoutée qu'elle pourra apporter, à savoir son expérience en matière de promotion des jeunes. Au niveau des communautés, la légitimité de l'organisation est renforcée par sa visibilité en tant qu'interface grâce aux activités développées au cours du projet.

Les perspectives d'après-projet dépendent principalement de la capacité des institutions locales et des services techniques à assurer la continuité de la fourniture de services. A cet effet, il sera important de continuer à appuyer les collectivités dans leur capacité de mobiliser des partenariats.

4.1.1 Les bonnes pratiques

- 1) La conception du projet, qui inclut plusieurs volets en réponse aux besoins prioritaires des cibles, est indéniablement pertinente et souligne sa cohérence. Ainsi, la combinaison de stratégies de prévention et de redressement, d'une part, et les actions qui adressent aussi bien les aspects institutionnels, humains, sociaux et économiques, sont des réussites indéniables qui mettent en lumière le caractère innovant et la cohérence du projet.
- 2) En milieu rural, les « effets tâche d'huile » sont plus susceptibles de se produire. Les réussites individuelles ont plus d'impact sur la communauté. Cela constitue une opportunité à exploiter, mais également une menace potentielle si les risques ne sont pas bien anticipés. Sur la base des résultats du Projet, on peut avancer qu'une approche orientée « filières » est plus appropriée en milieu rural tandis qu'une approche plus typée « métiers » et « emplois » semble plus adéquate en milieu urbain.
- 3) Le renforcement et la redynamisation des structures existantes (OSC, organisations confessionnelles, etc.), dans les cas où c'est possible doit être prioritaire, pour maximiser l'intégration du Projet dans l'environnement local.
- 4) Le développement d'une approche multi-acteur dans la mise en œuvre des activités du Projet favorise la synergie et conduit à de meilleurs résultats.
- 5) Le développement de partenariats et la recherche de synergie avec les autres intervenants, à savoir les services techniques, les collectivités décentralisées, les IMF, le secteur privé, les autres Projets, sont à cet égard primordiaux.

- 6) Le contact fréquent avec les bénéficiaires, grâce à l'implication des jeunes, notamment les PL et PE a été déterminant dans la mobilisation.
- 7) L'installation des Youth Power Space et des clubs améliore grandement la visibilité des jeunes aux yeux de la population. Il s'avère que les Youth Power Space sont parfois même sollicités pour des services qu'ils ne sont pas censés proposer, ce qui témoigne de la confiance et de l'importance qui leur sont accordées. La visibilité de ces centres est très importante, étant donné que la proactivité des jeunes est nécessaire pour qu'elle puisse bénéficier des services de ces centres.
- 8) Par rapport au volet citoyenneté, l'amélioration des conditions de vie des jeunes (économique et citoyenneté) a permis d'avoir plus de considération par rapport aux acquis et de faciliter les interventions pour leurs engagements.
- 9) Le renforcement de capacité des OSCs vis-à-vis des actions pour les jeunes conduit à une meilleure prise de décision et la redéfinition des systèmes d'approches.

4.2 Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées en se basant sur les résultats de l'évaluation, mais également sur les recommandations formulées par les parties prenantes. Elles sont valables aussi pour la pérennisation des effets du projet que pour la mise en œuvre d'interventions similaires :

- 1) Une durée de mise en œuvre plus longue permettra d'avoir des impacts plus importants. En particulier, la partie « *Restorative* » a mis du temps à être appréhendé par les jeunes concernés, leurs familles et la communauté et amène à une augmentation de doléances et de demandes de conseils et/ou d'assistance vers la fin voire au-delà du projet. Cette situation, qui est entre autres liée à la méconnaissance de la législation et à l'image plus ou moins répressive de la justice, montre que la sensibilisation et la conscientisation de la population et de l'administration nécessite du temps
- 2) A court terme, des réflexions stratégiques doivent être menées pour l'orientation professionnelle des jeunes
- 3) Le projet a permis aux jeunes de renforcer certaines compétences clés qui ne sont cependant pas suffisante pour un accès durable à l'emploi : les offres d'emplois sont quasi-inexistantes et la situation risque d'empirer compte tenu de la crise économique en lien avec la situation sanitaire ; d'autre part, les jeunes n'ont pas d'actifs (matériels, financiers) pour lancer véritablement une activité viable. Il est à cet effet recommandé d'orienter les bénéficiaires du projet vers les autres programmes ou structures d'appui existantes, en particulier ceux qui priorisent les jeunes : FORMAPROD, DEFIS, PEJAA, FIHARIANA, etc. L'élaboration d'un mapping de projets en faveur des jeunes et leur diffusion au niveau des structures mises en place (Youth Power Space, clubs) est donc recommandée
- 4) Sur le plan formation, étant donné que le niveau d'instruction des jeunes dans les localités ciblées est faible, des actions d'appui sur le plan pratique sont plus que nécessaire pour avoir plus d'impact et de la pérennisation des activités.
- 5) Comme la famille est l'unité centrale responsable de la socialisation primaire de l'enfant, des séances de sensibilisation et de formation devront être attribuées aux parents par le projet pour maintenir l'intégrité de la famille, pour que les enfants soient élevés dans un environnement familial stable et serein. Le projet doit fournir l'assistance sociale nécessaire aux parents qui en ont besoin pour maîtriser les situations d'instabilité ou de conflit.
- 6) Sur le plan suivi-évaluation, la réalisation de la situation de référence par une entité externe est préconisée, surtout pour les « *outcomes* ». Des analyses plus approfondies seront mises en évidence

pour la caractéristique SMART de ces indicateurs, après la réalisation de la situation de référence. Certes, les indicateurs « outcomes » inscrits dans le document de projet sont fixés à l'avance, des ajustements est à prévoir après la réalisation de l'étude. Ces changements peuvent toucher tant sur la valeur cible que sur la définition de l'indicateur même.

- Pour l'**objectif intermédiaire 1 : OI.1.1 Réduction de la délinquance des jeunes à la fin du projet à 30%**, la collecte de données sur la délinquance des jeunes est difficile voir inexistante au niveau la zone, voir au niveau national. Il est préférable ici de reformuler et de redéfinir l'indicateur pour être SMART. La proposition d'indicateur suivante est prodiguée au projet : « Diminution de la proportion de 30% à la fin du projet du nombre de jeunes détenus dans les maisons de correction au niveau des zones d'interventions du projet ».
- Pour l'**objectif intermédiaire 1 : OI.1.2 Augmentation de l'occupation et la participation des jeunes au développement des communautés à 75%**. Cet indicateur est handicapé par l'inexistence de valeur de référence pour mesurer les résultats acquis du projet par rapport à la valeur cible. Il en est de même pour l'**Objectif intermédiaire 2 : OI.2.1 Proportion des bénéficiaires du projet qui assistent aux réunions officielles des communautés, participent aux commissions et aux organes de décision des communautés (60%)**.

Le projet a fait preuve de sa capacité d'adaptation et d'intégration en valorisant les compétences locales et les volontaires locaux. Il s'agit d'un des facteurs clés de réussite du projet, qui mérite d'être capitalisé. En effet, cette approche a permis à la fois de surmonter les contraintes liées à l'exécution des activités, mais surtout de permettre l'appropriation locale, en impliquant les jeunes, les autorités locales et les services publics, les OSC, etc.

Le projet souligne l'expérience acquise par YMCA dans le domaine de la promotion des jeunes, qui lui a permis de s'appuyer sur le réseau des jeunes dans la mise en œuvre du projet, ayant conduit à une efficacité indéniable. La valorisation de cet atout doit être poursuivie et renforcée à plusieurs niveaux, comme cela a été initié dans le cadre du projet. Les expériences de l'organisation en matière de plaidoyer dans la formulation des stratégies de développement démontrent qu'il est possible pour les jeunes d'influer sur les orientations qui les concernent. A cet effet, YMCA doit mettre en exergue la valeur ajoutée qu'elle pourra apporter, à savoir son expérience en matière de promotion des jeunes. Au niveau des communautés, la légitimité de l'organisation est renforcée par sa visibilité en tant qu'interface grâce aux activités développées au cours du projet.

Les perspectives d'après-projet dépendent principalement de la capacité des institutions locales et des services techniques à assurer la continuité de la fourniture de services adaptés aux jeunes. A cet effet, il sera important de continuer à appuyer les collectivités dans leur capacité de mobiliser des partenariats, et d'étendre les actions plaidoyers à un niveau plus élevé.